

de l'histoire du Canada; il faut qu'il soit impreigné de ce qu'il y a de meilleur dans notre courage, notre perspicacité et notre foi en l'avenir. Je suis certain que cette confiance, nous en ferons preuve en appuyant le bill, monsieur l'Orateur.

(Texte)

M. Jean-Jacques Martel (Chapleau): Monsieur le président, le fait de pouvoir faire quelques observations en marge du bill C-79 constitue vraiment pour moi un privilège. Il ne me sera pas nécessaire de faire l'historique des droits et des libertés qui nous sont déjà garantis en vertu de la constitution canadienne, implicitement du moins, ou encore par la Grande Chartre, ou même par la tradition britannique dont nous avons hérité, puisque plusieurs de mes savants collègues ont déjà fait cet exposé. Mais j'aimerais tout de même consigner aux *Débats* de la Chambre mon opinion personnelle sur le bill présentement à l'étude.

Monsieur le président, par une heureuse coïncidence,—je dirais même qu'elle est providentielle,—nous étudions un projet de loi de la plus grande importance et sur lequel tout citoyen bien pensant doit méditer étant donné que nous sommes, à l'heure actuelle, dans ce 20^e siècle moderne que l'on a déjà surnommé le siècle de l'âge atomique. A cette heure historique, tout chrétien digne de ce nom ne peut douter de l'utilité ni de la nécessité d'une manifestation collective de notre foi dans la démocratie et dans le respect intégral des droits de l'homme.

Le monde est aujourd'hui témoin d'événements les plus extraordinaires et monumentaux de son histoire, qui font trembler tous les habitants de la terre. La fameuse conférence au sommet, dans laquelle nous avions, trop naïvement peut-être, placé tant d'espoir, a été sabotée de façon délibérée et même insidieuse par le porte-parole du communisme international.

A cette réunion au sommet, où siégeaient les principaux chefs des pays qui espéraient voir enfin triompher les aspirations pacifiques de la grande majorité des êtres humains, le communisme international était représenté et ce dernier a laissé tomber son masque, indiquant à nouveau le manque de sincérité des dirigeants de ce monde matérialiste que l'on pourrait désigner comme le monde à l'envers. Le représentant de l'idéologie matérialiste à laquelle notre siècle doit faire face n'a pas démontré qu'il était un homme imbu du désir de bien représenter les citoyens d'un peuple pourtant très méritoire, en raison des nombreuses épreuves qui l'ont accablé au cours de son histoire. Il représentait surtout un parti politique qui, par sa propre définition, s'est voué à l'anéantissement de la

religion, à susciter la lutte des classes, à favoriser l'athéisme et, de fait, par une logique inexorable, à abaisser l'humanité par le reniement complet de tous les droits de l'homme dans les pays soumis à son régime totalitaire.

L'histoire démontre d'une façon indéniable que lorsque les hommes se sont révoltés contre Dieu ou contre les lois divines et naturelles, ils ont inévitablement fini par trahir les libertés fondamentales des individus, en particulier, et du genre humain en général.

La lutte entre le bien et le mal n'est pas d'hier, puisqu'elle a commencé dans le paradis terrestre après la première chute de l'homme. Et depuis ce temps, génération après génération ont dû lutter et exercer une vigilance sans repos pour sauvegarder le respect des droits de l'homme. Le sort du genre humain s'est amélioré depuis le venue d'un Sauveur, le fils de Dieu fait homme, mais hélas, il y a encore plusieurs endroits sur notre terre où les libertés fondamentales et les droits de l'homme sont complètement niés à toute fin pratique, même si parfois, par une attitude hypocrite, certains pays ont adopté une déclaration des droits de l'homme qui, d'ailleurs, n'est aucunement respectée.

Le titre abrégé de la loi présentement à l'étude a trait à la reconnaissance des droits et libertés. A part ces droits et libertés, il y a aussi des devoirs et des responsabilités. Les abus dans plusieurs domaines sont souvent le résultat d'une fausse interprétation des libertés. Les abus sont la cause de bien des maux et certaines gens interprètent à leur façon les droits de l'homme et la liberté, quand cela fait leur affaire.

On ne peut redresser un esprit croche qui interprète à sa façon, et sans tenir compte de ses devoirs et de ses responsabilités, les différentes lois qui doivent gouverner tout pays. Et comme on l'a expliqué à la Chambre, il y a eu de malheureux exemples de ces esprits déformés qui ont gouverné le monde à certaines époques de l'histoire et particulièrement depuis le début de notre siècle. La justice et la charité envers nos semblables ne sont pas la moindre des choses auxquelles on doit s'arrêter.

Pour toutes ces raisons, à titre de citoyen canadien fier de mon pays, de son régime démocratique et libre en tout temps d'exprimer mon opinion, j'appuie cette loi présentée par notre premier ministre, le champion des minorités et des droits de l'homme, et aussi parce que je reconnaiss que tous les individus, sans distinction de race, d'origine, de couleur, de religion et de sexe, ont des droit inaliénables.

Ainsi, en respectant les droits de tous les citoyens, d'un bout à l'autre du pays, nous bâtiroms un Canada fort, grand et plus uni.